
MAPA n°2025-07-M-S

**Marché de service de transport sanitaire pour les établissements
des UGECAM Centre et ALPC**



**REGLEMENT DE LA CONSULTATION
(RC)**

1. OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet le transfert des patients hospitalisés dont le transport a été prescrit par un des établissements des UGECAM Centre et Auvergne Limousin Poitou-Charentes.

Le détail des prestations faisant l'objet du présent marché est détaillé dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).

Les UGECAM (Union pour la Gestion des Caisses d'Assurance Maladie) Centre et ALPC, sont des organismes de Sécurité sociale ayant pour activités principales de soigner, rééduquer et réinsérer des personnes en situation de handicap.

2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 Type d'acheteur

Le présent marché est passé par le groupement de deux organismes de Sécurité Sociale de droit privé assurant une mission de service public situés aux adresses suivantes :

-UGECAM du Centre – Coordonnateur du groupement
18, rue Théophile Chollet
45000 ORLEANS

-UGECAM Auvergne Limousin Poitou-Charentes
8, route de Limoges
87430 Verneuil sur Vienne

2.2 Etendue de la consultation

Le présent marché est établi en application de l'arrêté du 19 juillet 2018 portant réglementation sur les marchés des organismes de Sécurité Sociale et du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019.

La présente consultation est lancée en procédure adaptée en applications des articles R2123-1 3°- Services sociaux et autres services spécifiques du code de la commande publique (CCP).

2.3 Forme du marché

Les prestations du marché relèvent d'un accord-cadre, mono-attributaire à bons de commande exécuté en application des articles R 2162-2, R 2162-4 à R 2162-6, R 2162-13 et R 2162-14 du code de la commande publique.

2.4 Allotissement

Le présent marché est alloti en 12 lots :

LOTS	CONSISTANCE DES LOTS
1	Transports couchés pour le SMR de Beaurouvre (28120 ILLIERS COMBRAY)
2	Transports assis pour le SMR de Beaurouvre (28120 ILLIERS COMBRAY)
3	Transports couchés pour le SMR Le Coteau (45380 LA CHAPELLE ST MESMIN)
4	Transports assis pour le SMR Le Coteau (45380 LA CHAPELLE ST MESMIN)
5	Transports couchés pour le SMR Le Clos St Victor (37304 JOUE LES TOURS)
6	Transports assis pour le SMR Le Clos St Victor (37304 JOUE LES TOURS)
7	Transports couchés pour le SMR Maurice Delort (15800 VIC SUR CERE)
8	Transports assis pour le SMR Maurice Delort (15800 VIC SUR CERE)
9	Transports couchés pour le SMR la Chênaie (87430 VERNEUIL SUR VIENNE)
10	Transports assis pour le SMR la Chênaie (87430 VERNEUIL SUR VIENNE)
11	Transports couchés pour le SMR La Colline Ensoleillée (86270 LA ROCHE POSAY)
12	Transports assis pour le SMR La Colline Ensoleillée (86270 LA ROCHE POSAY)

Le soumissionnaire pourra présenter une offre pour un lot ou pour plusieurs lots. Il indiquera le prix qu'il propose pour chaque lot séparément.

2.5 Mode de règlement du marché

Le mode de règlement choisi par l'organisme est le virement.

Le paiement des factures s'effectuera conformément à l'article 7 du CCAP.

2.6 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

2.7 Prestation supplémentaire éventuelle

Le prestataire précisera dans son offre s'il met à disposition un logiciel de commande.

Il indiquera dans l'Acte d'engagement le coût que cela engendre, et les modalités d'accès dans l'annexe 1 au RC (Note méthodologique).

Toutefois, l'UGECAM Centre et ALPC souhaite disposer de ce chiffrage à titre informatif et se réserve la possibilité de ne pas retenir cette prestation et de mettre en place, le cas échéant, et y compris en cours de marché, sa propre solution de plateforme de commande. Dans cette seconde hypothèse, le prestataire aura l'obligation d'utiliser l'outil mis en place par l'UGECAM Centre et ALPC.

2.8 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

2.9 Modifications de détail au dossier de consultation

L'UGECAM du Centre se réserve le droit d'apporter, au plus tard 5 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les concurrents devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les concurrents la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.10 Forme du groupement

Il est rappelé aux concurrents que la forme de groupement solidaire sera imposée par l'UGECAM du Centre après attribution aux candidats retenus qui se seront présentés groupés de façon conjointe.

2.11 Unité monétaire

L'unité monétaire du marché est l'Euro.

2.12 Langue

L'ensemble des documents devra impérativement être rédigé en français ou traduit en français par un traducteur agréé.

Par ailleurs, la langue de travail de l'UGECAM Centre et de l'UGECAM ALPC étant le français, le candidat est informé qu'il devra mettre à disposition des établissements si besoin des équipes maîtrisant l'usage de cette langue.

Les réponses devront impérativement être rédigées en français ou traduites en français par un traducteur agréé.

3. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de consultation (RC) et ses annexes ;
- L'acte d'engagement (AE) et son annexe ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et son annexe ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;

Il est remis gratuitement à chaque candidat et est disponible à l'adresse électronique suivantes : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

4. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Conformément aux articles L2142-1, R2143-3, R2143-4 et 2143-11 du code de la commande publique, pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, les candidats, même s'il s'agit d'un groupement ou d'un sous-traitant, peuvent demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, existant entre ces opérateurs et les candidats. Dans ce cas, ils justifient des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apportent la preuve qu'ils en disposeront pour l'exécution du marché.

Depuis le 1er octobre 2018, seules seront prises en compte les offres dématérialisées.

Pour déposer votre candidature et votre offre, veuillez-vous connecter à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (fichier distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et

l'autre, les pièces de l'offre). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

4.1 Documents relatifs à la candidature

Dans le cadre de cette consultation, les candidats ont le choix entre un dépôt de candidature DUME (Document Unique de Marché Européen) et un dépôt de candidature classique.

Le dépôt d'une candidature sous forme d'un e-DUME ne dispense pas le candidat de remettre une offre par voie dématérialisée.

4.1.1 Candidature sous forme d'un DUME (offre dématérialisée)

Le document unique de Marché Européen (DUME) est un formulaire par lequel l'entreprise candidate à un marché public déclare ses capacités et son aptitude à participer à un marché public.

Il s'agit d'une déclaration sur l'honneur des opérateurs économiques servant de preuve à priori en lieu et place des certificats délivrés par des autorités publiques ou des tiers.

En produisant un DUME complété, les opérateurs économiques n'ont plus à fournir les justificatifs ni les différents formulaires (DC1, DC2, ...) utilisés précédemment dans le cadre des procédures de passation de marchés publics.

Depuis du 1er octobre 2018, le DUME n'est disponible qu'au format électronique (e-DUME).

La commission Européenne met gratuitement à disposition des candidats un site web leur permettant de remplir le document DUME en ligne. Le DUME peut être exporté, stocké et envoyé par voie électronique. Tant que les informations demeurent correctes, le DUME présenté dans le cadre d'une précédente procédure de passation de marché public peut être réutilisé.

Le formulaire doit être complété et rédigé en langue française et renvoyé et transmis avec la remise des offres techniques et financières par voie électronique.

Pour renseigner votre DUME, il vous suffit de vous rendre à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Le DUME est pré-rempli sur la base d'un numéro de SIRET.

Ces pièces en originales ne sont à fournir qu'au stade de l'attribution, donc seul le candidat retenu devra fournir les certificats demandés comme preuves pour les acheteurs publics.

Néanmoins, à tout moment de la procédure, l'acheteur a toujours le droit de demander également aux autres candidats de soumettre des preuves afin de garantir le bon déroulement de la procédure.

Un candidat peut être exclu de la procédure de passation de marché ou faire l'objet de poursuites s'il est rendu coupable de fausses déclarations en remplissant le DUME, ou s'il a caché ses informations ou n'a pas présenté les justificatifs les complétant.

Le dossier de candidature devra comporter également les éléments suivants :

- La liste de références pour des prestations similaires, sur les trois dernières années, avec mention du nom de l'entreprise et le chiffre d'affaires du marché ;
- Documents attestant des pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat.

4.1.2 Dépôt d'une candidature classique (hors dispositif DUME)

Dans le cas où le candidat souhaiterait déposer sa candidature de manière classique (sans passer par la procédure de simplification des candidatures) ou il ne dispose pas de numéro de SIRET (ex : candidat de nationalité étrangère), le dossier de candidature devra comporter les documents suivants :

- L'imprimé DC1 (lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants), disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>
- L'imprimé DC2 (Déclaration du candidat individuel ou membre du groupement), disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>
- La liste de références pour des prestations similaires, sur les trois dernières années, avec mention du nom de l'entreprise et le chiffre d'affaires du marché ;
- Documents attestant des pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat.
- Si le candidat est en redressement judiciaire ou fait l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet et l'autorisant à poursuivre son activité, en application des articles R2141-3 et R2143-5 du code de la commande publique ;
- Le candidat devra fournir obligatoirement une attestation d'assurance en cours de validité portant mention de l'étendue de la garantie.

La candidature pour les lots n°1, 3, 5, 7, 9, 11 (lots concernant les transports couchés) devra comprendre l'**agrément** délivré par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Pour les autres lots, les entreprises de taxis devront fournir leur **attestation de conventionnement CPAM**.

4.2 Documents relatifs à l'offre

Le candidat devra fournir les pièces suivantes :

- **L'acte d'engagement** signé ainsi que son annexe ;
- **Les annexes 1 (Note méthodologique) et 2 (Qualité environnementale des Offres)** du règlement de consultation.
- Un mémoire technique comprenant toutes les précisions qui permettront l'analyse des offres notamment la **liste détaillée des véhicules** affectés à la réalisation de la prestation objet du marché (âge, équipements de confort et de sécurité...), **liste des conducteurs** et leurs qualifications (diplômes, agrément...).
- La présentation des **références similaires** à l'objet du présent appel d'offres au cours des 3 dernières années. Des précisions sur le montant, la date et le destinataire public ou privé de la prestation seront appréciées,

En application des dispositions de l'article R2144-2 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander aux candidats dont les candidatures seraient incomplètes, les pièces manquantes. Le délai accordé aux candidats pour présenter ces pièces est de 5 jours à compter de la demande. Si le candidat ne produit pas les pièces manquantes à l'appui de son offre dans le délai imparti, son offre sera définitivement écartée.

L'entreprise si elle est retenue ne se verra attribuer le marché que si elle fournit les certificats sociaux et fiscaux sous 10 jours calendaires après demande de l'UGECAM du Centre.

5. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

5.1 Remise dématérialisée des offres

En application de l'article R2132-7 du code de la commande publique, les réponses des candidats seront transmises exclusivement par voie électronique.

Les candidats doivent donc remettre leur offre par voie électronique à l'adresse : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

5.2 Pré-requis

L'inscription sur la plate-forme de dématérialisation est gratuite et nécessaire pour répondre par voie électronique aux consultations.

Pour accéder aux différents services de la plateforme de dématérialisation, les candidats doivent s'assurer de posséder les éléments nécessaires au bon fonctionnement.

NB : l'attention des candidats est attirée sur la mise à disposition d'une application sur la plateforme de dématérialisation permettant de tester le bon fonctionnement de leur environnement.

Afin de pouvoir lire les documents mis en ligne par le pouvoir adjudicateur, les entreprises devront disposer des logiciels permettant de lire aux formats Acrobat (PDF), Word, Excel.

Les candidats doivent transmettre leur offre par voie « électronique » dans les conditions suivantes :

- Les candidats téléchargeront les documents de la consultation et les documents additionnels dans leur intégralité via le site : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les entreprises devront impérativement disposer d'un compte sur la plateforme de dématérialisation : <https://www.marches-publics.gouv.fr> (le téléchargement des documents peut être anonyme mais pas la réponse mais nous vous conseillons de vous identifier afin d'avoir accès à tous les éléments du marché).

Modalités de dépôt d'une réponse électronique :

Les candidats trouveront dans les pièces marché, le « guide utilisateur » qui précise les conditions d'utilisations de la plateforme des achats, notamment les prérequis techniques et certificats électroniques nécessaires au dépôt d'une offre dématérialisée.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Les candidats sont invités à tester la configuration de leur poste de travail et répondre à une consultation test, afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique.

Ils disposent sur le site d'une aide qui expose le mode opératoire relatif au dépôt des plis électroniques.

Plusieurs documents et informations sont disponibles à la rubrique « aide » de la plateforme :

- ❖ Manuel d'utilisation afin de faciliter le maniement de la plateforme ;

Assistance téléphonique ;

- ❖ Module d'autoformation à destination des candidats ;
- ❖ Foire aux questions ;
- ❖ Outils informatiques.

Les candidats devront préalablement veiller à ce que le fichier constitutif du pli comportant leur candidature et leur offre ne contienne pas de virus (contrôle anti-virus à jour).

Les réponses électroniques dans lesquelles un programme informatique malveillant serait détecté ne feront pas l'objet de tentative de restauration. Elles seront réputées n'avoir jamais été reçues et le candidat en sera informé.

Il est recommandé de recourir aux extensions de fichiers suivantes pour l'envoi des pièces de candidature et d'offre de la présente consultation : .doc, .rtf, .zip, .htm, .xls, .pdf, .jpeg, .gif, .dwg, .dgn. Les candidats qui recourraient à un format autre que ceux listés ci-dessus devront, sous peine d'irrecevabilité, mettre à disposition les moyens de lire les documents en question. Les documents transmis au format Excel ne sont pas acceptés.

5.3 Signature électronique

La signature électronique des documents **n'est pas exigée dans le cadre de cet appel d'offres**. Dans ce cas, l'acte d'engagement de l'entreprise attributaire sera re-matérialisé et signé.

Si le candidat décide de signer les documents de façon dématérialisée, il pourra utiliser le dispositif de création de signature de leur choix.

Les candidats doivent se mettre en relation avec une autorité de certification afin d'obtenir leur certificat de signature.

Compte tenu de l'entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2018 de l'arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique, il est précisé que les seuls formats de signature acceptés sont **XAdES, CAdES ou PAdES**.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'ils doivent impérativement utiliser un certificat de signature électronique conforme au Référentiel Général de Sécurité (RGS) ou à des conditions de sécurité équivalentes et de se conformer aux prérequis techniques indiqués sur la page d'accueil de la plateforme, afin de déposer leur pli dématérialisé sur le portail. Le certificat de signature utilisé selon le standard RGS reste valable jusqu'à son expiration.

Conformément à l'article 2-II de l'arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans les marchés publics, le certificat de signature électronique qualifié doit entrer en vigueur dans l'une des deux catégories suivantes :

- Certificat qualifié délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement européen ;
- Certificat délivré par une autorité de certification française ou étrangère répondant aux exigences équivalentes à l'annexe I du règlement européen.

AVERTISSEMENT

L'attention du candidat est attirée sur la durée d'acheminement des plis électroniques volumineux : c'est la date et l'heure de fin d'acheminement qui font foi lors de la remise d'une réponse dématérialisée.

Les candidats sont donc invités à intégrer des marges de manœuvre dans leur processus de réponse, pour tenir compte de ces délais d'acheminement.

4.1. COPIE DE SAUVEGARDE

Pour pallier aux éventuelles défaillances de transmission ou la présence d'un programme informatique malveillant dans la candidature et/ou dans l'offre transmise par voie électronique, les candidats sont autorisés à effectuer à la fois une transmission sur support physique électronique (CD ou DVD-rom ou clé USB) ou sur support papier.

La copie de sauvegarde doit être envoyée sous pli scellé avec la mention « copie de sauvegarde » dans les délais impartis pour la remise des offres.

Cette copie est transmise sous pli par voie postale à l'adresse suivante :

*UGECAM CENTRE ALPC
Service Patrimoine et Marchés
18, rue Théophile Chollet
45000 ORLEANS*

Marché n°2025-07-M-S : Transport sanitaire des établissements des UGECAM Centre et ALPC

Il est précisé aux candidats que cette copie de sauvegarde, si elle est transmise dans les conditions précitées, n'est ouverte en lieu et place des plis contenant la candidature et l'offre transmis par voie électronique, que lorsque ces derniers ne peuvent être ouverts ou contiennent un programme informatique malveillant. Elle devra être transmise et sera prise en considération si elle arrive dans le délai prescrit pour le dépôt des plis.

Le pli contenant la copie de sauvegarde, que le pouvoir adjudicateur n'aura pas besoin d'ouvrir, sera détruit.

Le candidat peut également remettre une copie de sauvegarde par voie électronique (support dématérialisé), au moyen d'outils et de dispositifs conformes aux exigences de l'annexe 8 du code de la commande publique « relatif aux exigences minimales des moyens de communication électronique utilisés dans la commande publique » (*arrêté n°ECOM2308848A du 14 avril 2023 modifie les articles 2-1 et 4 de l'annexe 6 du code de la commande publique*).

Les offres devront parvenir au siège de l'UGECAM du Centre avant le :

Mardi 01 octobre 2025 à 12h00

Les plis qui seraient transmis après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation seront inscrits au registre de dépôt mais ne seront pas pris en compte et donc éliminés.

Les copies de sauvegarde qui parviendraient hors délai, seront détruites sans avoir été examinées.

Les plis déposés sur la plate-forme doivent être reçus en totalité avant la date et l'heure limite mentionnée ci-dessus.

Il appartient à chaque candidat de tenir compte de la durée du téléchargement qui est fonction du débit d'accès internet dont il dispose et de la taille des documents qu'il transmet.

Il est précisé aux candidats que cette copie de sauvegarde, si elle est transmise dans les conditions précitées, n'est ouverte en lieu et place des plis contenant la candidature et l'offre transmis par voie électronique, que lorsque ces derniers ne peuvent être ouverts ou contiennent un programme informatique malveillant.

Le pli contenant la copie de sauvegarde, que le pouvoir adjudicateur n'aura pas besoin d'ouvrir, sera détruit.

6. JUGEMENT DES OFFRES

Le choix du candidat sera effectué en tenant compte du contenu des offres remises par les candidats avant la date limite fixée.

Conformément à l'article L2152-1 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019, l'acheteur a le choix de demander au candidat de régulariser son offre, lorsqu'une offre est irrégulière, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les offres inappropriées, inacceptables par rapport aux stipulations du Cahier des Charges seront éliminées.

Il sera ensuite procédé à la détermination de l'offre économiquement la plus avantageuse, en tenant compte des critères suivants :

- **Prix : 50 %**
- **Qualité du service : 40 %**
- **Développement durable : 10 %**

Précision sur le critère prix :

- Lots n°1, 3, 5, 7, 9, 11 : les 50 points seront attribués en fonction du taux de remise sur les tarifs ambulances. Le taux le plus avantageux obtiendra la meilleure note.
- Lots n°2, 4, 6, 8, 10, 12 : les 50 points seront attribués en fonction du taux de remise sur les tarifs VSL, taxi, TPMR. Le taux le plus intéressante obtiendra la meilleure note et les autres points seront attribués au prorata de ce dernier.

7. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires (administratifs et/ou techniques) qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir leurs questions par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr> (référence de la consultation : 2025-07-M-S).

Une réponse sera alors adressée, par voie électronique, à tous les prestataires ayant retiré le dossier.

Les candidats pourront aussi s'adresser au siège de l'UGECAM du Centre à :

Madame COURSAULT Séréna au 06.59.43.27.86
Mail : serena.coursault@ugecam.assurance-maladie.fr